

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

UNIQUEMENT SUR **RENDEZ-VOUS**

Lundi: 8h30 - 17h
Mardi: 8h30 – 12h 14h30-19h
Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30 -12h 13h30 – 17h
Samedi : 9h – 12h ☎ 01 34 58 50 00

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES PERSONNES MINEURES

Présence obligatoire au dépôt

Possibilité d'une **pré-demande en ligne** : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
 aussi bien pour une 1^{ère} demande qu'un renouvellement même dans le cas de
 perte ou de vol du titre **ou remplir le cerfa n° 12101*02.**

2 Photos d'identité couleur récentes aux normes , de face, tête nue (visage, cou et oreilles dégagés, pas de boucles d'oreilles, pas de lunettes, ne pas sourire), sur fond neutre, uni et gris, la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.	
Original + photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal : quittance de loyer exceptée manuscrite ou Titre de propriété ou facture EDF ou téléphone fixe ou dernier avis d'imposition OU si vous êtes hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + Original et photocopie de son justificatif de domicile + la photocopie de sa pièce d'identité.	
Une pièce d'identité du parent qui fait la demande Original + photocopie recto-verso	
1 ^{ère} demande de carte d'identité	Renouvellement
L'enfant a un passeport périmé depuis moins de 5 ans ➤ original et photocopie de la 2 ^{nde} page du passeport SINON Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois à demander : <ul style="list-style-type: none"> ➤ à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*. ➤ au Ministère des Affaires Etrangères, service Central de l'Etat Civil - 44941 Nantes cedex, lorsque le demandeur est né à l'étranger. 	➤ CNI = original + photocopies recto-verso SI CNI périmée depuis plus de 5 ans ➤ Passeport = original + photocopie 2^{nde} page SI CNI et passeport périmés depuis plus de 5 ans : Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois à demander : <ul style="list-style-type: none"> ➤ À la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*. En cas de Perte ou vol : Timbre fiscal dématérialisé 25 € à acheter sur le site https://timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste agréé + déclaration de perte + copie intégrale de l'acte de naissance si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.
Si les parents sont divorcés : original du jugement de divorce (+photocopie) + photocopie de la pièce d'identité du second représentant légal.	
Si les parents sont séparés : autorisation écrite + photocopie de la pièce d'identité du second représentant légal	
Si résidence alternée : originaux + photocopies : jugement + justificatif du domicile et carte nationale d'identité du parent demandeur et photocopie de la carte nationale d'identité du second représentant légal.	
Nationalité : original de la copie intégrale de l'acte de naissance du Ministère des Affaires Etrangères ou original du décret de naturalisation ou original du certificat de nationalité française et tout titre d'identité étranger.	
Nom d'usage : si l'enfant utilise un nom d'usage (parents non mariés) : autorisation écrite et légalisée du second représentant légal + photocopie de sa pièce d'identité.	
Mineur sous tutelle : Fournir l' original du jugement de tutelle + original pièce d'identité du tuteur (présence obligatoire du tuteur) + photocopies	

*COMEDEC est un dispositif d'échanges dématérialisés de données d'état civil.

Mairie - Service Etat Civil - 2, place de l'Hôtel de Ville - BP 50051 – 78146 VÉLIZY-VILLACOUBLAY CEDEX
 Courriel : etatcivil@velizy-villacoublay.fr